SEPMES

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

DOCUMENT GRAPHIQUE
Centre bourg
Hameau des Coteaux

Echelle : 1/2000ème

Révision du PLU prescrite le: 4 novembre 2003
PLU arrêté le: 29 mai 2007
PLU mis à l'enquête publique le: 18 octobre 2007
PLU approuvé le: 22 janvier 2008

EGGE TERRA

Légende

- Limite de zone
- Marge de recul inconstructible au titre de l'article L.111.1.4° du Code de l'Urbanisme.
- Espaces boisés classés (EBC)
- 3 — Emplacements Réservés (ER) (commune bénéficiaire)
  - E.R 1 extension cimetière (575m²)
  - E.R 2 pour stationnement (106m²)
  - E.R 3 aménagement du carrefour : entrée de Sepmes (323m²)
  - E.R 4 aménagement du carrefour (160m²)
  - E.R 5 pour extension de la station d'épuration (1530m²)
  - E.R 6 Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique au profit du Réseau Ferré de France (RFF) (388403m²)
- Espaces boisés à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.
- Espaces cultivés à protéger au titre de l'article L.123-1-9° du code de l'urbanisme.
- Mur à protéger au titre de l'article L-123.1.7° du Code de l'Urbanisme
- Eléments à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.
- Sites archéologiques

Zones urbaines

- UA — Zone urbaine ancienne du centre bourg
- UB — Zone d'extensions urbaines récentes
- UC — Zone à vocation d'accueil d'activités artisanales, industrielles, commerciales ou de bureau
- UE — Zone à vocation d'accueil d'activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles
- UEp — Secteur de loisirs protégé

Zones à urbaniser

- 1 AU — Zone à urbaniser à court et moyen terme.
- 1 AUa — Secteur à urbaniser de la Rue des Saulniers.
- 1 AUb — Secteur à urbaniser du Parc.
- 1 AUe — Secteur à urbaniser à vocation d'accueil d'activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles .
- 2 AU — Zone à urbaniser à long terme
- 2 AUc — Zone d'activité à urbaniser à long terme

Zones naturelles et agricoles

- A — Zone agricole.
- N — Zone naturelle .
- Np — Secteur naturel à protéger (Vallée du hameau des coteaux)
- Nf — Secteur naturel réservé aux équipements et installations liés ou nécessaire à l'assainissement collectif.

NORD
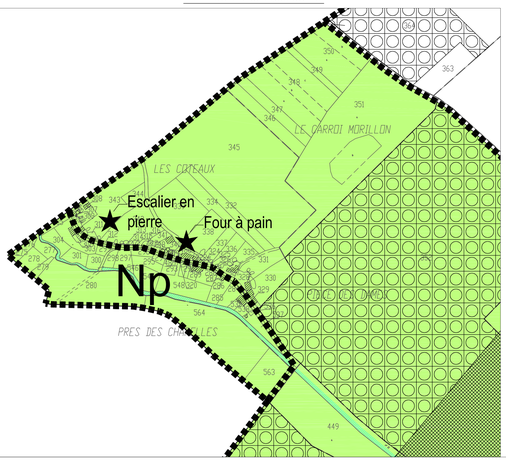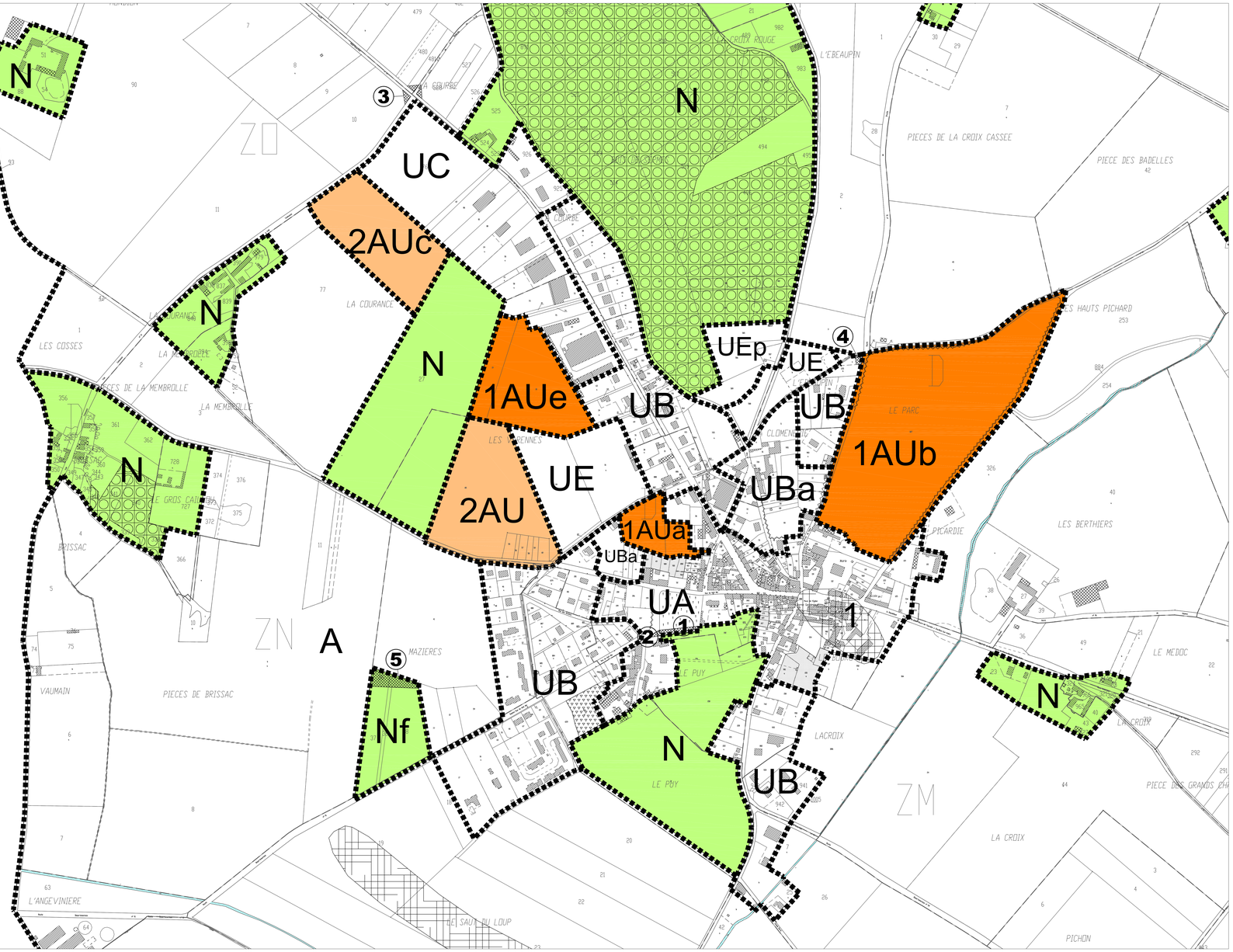
Hameau des Coteaux